

ULIS Pro

> *Unité Localisée d'Inclusion Scolaire Lycée Professionnel*



L'Ulis Pro, c'est quoi ?

C'est un dispositif collectif qui accueille sur un lycée professionnel des élèves à besoins pédagogiques et éducatifs spécifiques, âgés de 16 à 20 ans.

L'orientation vers une Ulis Pro fait suite à une notification MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Les élèves ont comme classe de référence la 1^{ère} ou 2^{ème} année d'un CAP :

• **CAP AEPE : Accompagnant Éducatif Petite Enfance**

Ou

• **CAP EPC : Équipier Polyvalent du Commerce**

Dans le groupe scolaire La Compassion, les élèves de l'Ulis pro peuvent être internes si les familles le souhaitent.

Objectifs de la formation

- ▶ Poursuivre une scolarisation en milieu ordinaire visant l'insertion sociale, professionnelle et l'obtention d'un CAP ou d'une attestation de compétences.
- ▶ Accompagner les élèves dans leur cursus en tenant compte de leurs besoins pédagogiques et de leurs rythmes spécifiques.
- ▶ Aider les élèves dans leurs parcours et leurs orientations professionnelles.
- ▶ Permettre à l'élève de devenir plus autonome.



Organisation de la formation

Les élèves de l'Ulis sont accompagnés par un enseignant spécialisé et parfois d'une AESH (selon le PPS de l'élève). Des périodes de formation en entreprise ordinaire sont prévues pour acquérir des gestes professionnels, développer l'autonomie et permettre de mieux appréhender leur futur métier.

Une cuisine pédagogique, une salle de puériculture ou encore un magasin pédagogique sont également proposés chaque semaine aux élèves en complémentarité des stages pour travailler les aptitudes professionnelles.

Orientations possibles après l'Ulis Pro

- ▶ Une entrée dans la vie active en lien avec le CAP obtenu
- ▶ Un lycée professionnel vers un autre CAP
- ▶ Un lycée professionnel vers un bac pro puis éventuellement vers un BTS
- ▶ Une Entreprise Adaptée
- ▶ Un projet d'accompagnement spécifique de professionnalisation si aucune de ces orientations ne peut être envisagée

